

Questions orales

Des voix: Non.

M. Marchand (Langelier): Ne dites-pas «non», parce que c'est «oui». Ces vols ne rapportent pas d'argent aux transporteurs régionaux, qui songent bien plus à l'heure actuelle à organiser des vols nolisés vers le Sud qu'à s'occuper de vols sur courtes distances. Cependant, je me renseignerai à ce sujet. J'ignore où le député a obtenu ces renseignements, mais je lirai ce que M. Pratte a déclaré et j'essaierai de saisir ses intentions.

* * *

LES TRANSPORTS

LA MAJORATION DES TARIFS-MARCHANDISES DANS L'OUEST—LES MESURES COMPENSATOIRES ENVISAGÉES—
DEMANDE D'EXPOSÉ DE LA NOUVELLE POLITIQUE

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, je pose ma question au ministre des Transports. Les chemins de fer ont haussé de 30 p. 100 leur tarif-marchandises sur certains produits depuis la tenue de la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest où le gouvernement fédéral s'est prononcé en faveur d'une politique d'expansion rapide de l'industrie secondaire et, surtout, de l'industrie de transformation des ressources de l'Ouest. L'honorable ministre croit-il que ces majorations du tarif-marchandises sont fidèles à l'esprit de la Conférence? Est-il sur le point d'annoncer une politique qui appliquera les vues exprimées au nom du gouvernement à cette occasion?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): C'est évidemment une question d'ordre général à laquelle il conviendrait en réalité de répondre au cours d'un débat sur la loi des transports de 1967. Le député parle du transport des produits de ressources naturelles. Il sait que cela relève de ce qu'on appelle les tarifs convenus entre les producteurs et les chemins de fer. Les expéditeurs et les sociétés ferroviaires sont libres de s'entendre sur certains tarifs aux termes de la loi actuelle.

M. Korchinski: Une question supplémentaire au premier ministre. Des reclassifications et des changements à la structure des tarifs ont entraîné une hausse de 500 p. 100 des frais imposés sur certaines marchandises. Je rappelle à la Chambre qu'à la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest, le premier ministre a exprimé sa vive inquiétude en voyant «que tant de gens intelligents de l'Ouest étaient à ce point insatisfaits de leurs perspectives actuelles et futures.» Il a ajouté que le gouvernement a le devoir évident de trouver les sources de mécontentement et d'agir pour les neutraliser. Le premier ministre ne croit-il pas qu'on a eu tout le temps d'agir de façon positive depuis la conférence et qu'il devrait prendre sur lui, si le ministre des Transports ne propose pas une politique immédiatement, de remplacer le ministre par quelqu'un qui le fera?

● (1200)

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

M. Korchinski: Je crois que le premier ministre doit aux Canadiens de répondre à la question.

M. l'Orateur: A l'ordre.

[M. Marchand (Langelier).]

[Français]

L'INDUSTRIE

LES TEXTILES—ON DEMANDE QUAND SERA PRÉSENTÉ LE RAPPORT DE LA COMMISSION DU TEXTILE ET DU VÊTEMENT

M. Louis Duclos (Montmorency): Monsieur le président, vu l'absence de l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce, je désire poser une question à son secrétaire parlementaire.

Étant donné les sérieuses difficultés que rencontre présentement l'industrie du textile dans l'ensemble du Canada, et plus particulièrement au Québec, l'honorable secrétaire parlementaire pourrait-il indiquer à la Chambre si sont terminées les études entreprises par la Commission du textile et du vêtement en vue de déterminer les causes des problèmes affectant cette industrie, qui emploie 100,000 travailleurs au Canada, et dans l'affirmative, quand le ministre entend-il rendre publics les rapports préparés par la Commission?

M. Gaston Clermont (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, un rapport a été reçu de la Commission du textile et du vêtement. Le ministre et ses fonctionnaires en font présentement l'analyse, et lorsque celle-ci sera terminée, le ministre fera une déclaration.

* * *

[Traduction]

LES FINANCES

LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE QUANT À LA RÉDUCTION DES CRÉDITS AFFECTÉS AU LOGEMENT

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Étant donné le petit nombre de mises en chantier pour le mois de janvier, soit le chiffre désaisonnalisé de 175,000 par rapport à l'objectif de 210,000 dont parle le ministre, et vu les priorités du gouvernement en matière de logement, ce qui veut dire une baisse radicale de la construction de logements pour les personnes âgées et les familles à faible revenu, le ministre des Finances dirait-il si la décision relative au ralentissement de la construction de logements venait de lui ou du ministre d'État chargé des Affaires urbaines? Si elle venait de lui, en expliquerait-il les motifs?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je ne sais vraiment pas à quelle décision le député fait allusion. Tout ce que je puis dire, c'est qu'un projet de loi a été déposé et que nous avons l'intention de l'étudier dès que nous aurons terminé l'examen du bill sur le droit fiscal, ce qui nous permettra d'atteindre l'objectif que nous avions fixé, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines et moi-même.

M. Gilbert: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je pourrais peut-être signaler au ministre que les prévisions budgétaires pour l'Ontario ont été abaissées de 78 millions de dollars à 50.4 millions pour les logements sociaux, de 65 millions à 55.8 millions pour les logements coopératifs et de 55 millions à 35 millions pour l'aménagement de terrains. Ce sont d'importantes réductions. Le ministre des Finances en est-il responsable et, si oui, pourquoi?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, c'est une supposition flatteuse, mais j'aimerais la vérifier.